CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de la 167ème séance du 28 août 2013

Membres présents :

M. Jacques BIOT
IGA Yves DEMAY
CGA Jean-Paul BODIN
M. Pierre VALLA
M. Luc ROUSSEAU
Mme Françoise BEVALOT
Mme Michèle FEJOZ
IGA Elisabeth CREPON
M. Laurent BILLES-GARABEDIAN
Mme Barbara DALIBARD
M. Marwan LAHOUD
M. Denis LUCQUIN
Mme Sylvie MELEARD
M. Emmanuel de LANGRE
Aspirant Clément LE GOUELLEC
M. Igor RESHETNYAK
Mme Aldjia MAZARI
M. Pascal MANIGOT
M. Fouad MAROUN

Membres excusés :
IGA Laurent COLLET-BILLON
Mme Martine RAHIER
Mme Elisabeth KOGAN
M. Jean-Louis BEFFA
M. Thierry DESMAREST
Aspirant Lélio RENARD-LAVAUD

Membres avec voix consultative présents :
Mme Suzanne SALASC
M. Frank PACARD
Mme Isabelle ANTOINE

Membres avec voix consultative excusés :
GA Didier BOLELLI
M. Maurice BESTOSO

Invité par le Président :
Mme Elisabeth TEISSIER

Secrétaire du conseil :
M. Claude PERNEL

Déroulement :

Le président du conseil d'administration, Monsieur Jacques Biot, accueille les administratrices et administrateurs pour la 1ère séance du conseil dans sa nouvelle composition.

Après avoir excusé Monsieur Beffa, le président indique que le quorum, 19 présents et 5 pouvoirs, est atteint et récapitule les absences :

- M. Collet-Billon, DGA (pouvoir à M. Bodin)
- Mme Rahier, rectrice de l'Université de Neufchâtel (pouvoir à Mme Crépon)
- Mme Kogan, vice-présidente de TEVA, Pharmaceutical industries (pouvoir à M. Biot)
- M. Beffa, président d'honneur de Saint-Gobain
- M. Desmarest, président d'honneur de Total (pouvoir à M. Laloud)
- Aspirant Renard-Lavaud, X 2011 (pouvoir à l'aspirant Le Goëllec)

Il est procédé à un tour de table permettant à chaque membre du conseil de se présenter.

1 – L'École polytechnique le 1er juillet 2013

Après avoir rappelé qu'il administre l'école sous l'autorité du conseil d'administration, le président expose sa vision de l'École à son arrivée et indique le calendrier des travaux qu'il entend mener.

Le président :

- constate que l'École est en bonne santé car beaucoup d'actions ont été engagées par ses prédécesseurs auxquels il rend hommage notamment à M. d'Escatha et Mme Guillou qui ont très largement fait évoluer l'École pour l'adapter à son temps ;

- rappelle la vocation de l'École : former des cadres scientifiques, ingénieurs, masters, docteurs pour servir tous les secteurs de l'économie, de l'académie et de l'administration. L'École prodigue un enseignement scientifique pluridisciplinaire de très haut niveau combiné avec un enseignement riche en humanités et sciences sociales, et une formation humaine faisant une large place à l'initiative et à l'engagement, ainsi qu'une exposition à l'international. L'École reste la mieux classée des écoles d'ingénieurs françaises ; des marges de progrès existent s'agissant des classements internationaux ;

- souligne la grande employabilité des ingénieurs, masters et docteurs à la sortie de l'École parce que leur formation est adaptée aux besoins du marché, cette bonne employabilité étant une préoccupation tant de la Commission Aval que des enseignants-chercheurs ;

- mentionne l'importance de la proportion d'élèves ingénieurs poursuivant leurs études par un doctorat (supérieure à 25%) ;

- se félicite de la présence de laboratoires reconnus au meilleur niveau international et attirant de grands talents ;

- souligne le soutien fort et durable de la tutelle de l'École et remercie le ministère de la défense pour la préservation des moyens alloués dans un contexte contraint ;

- mentionne les financements considérables provenant des organismes de recherche pour le fonctionnement des laboratoires ;

- indique qu'il faudra pour le futur trouver des financements hors des financements publics pour maintenir le développement de l'École.

Le président expose les défis auxquels l'École est confrontée :

- le maintien des ressources financières car la puissance publique ne pourra indéfiniment augmenter son concours ; l'ambition de développement devra donc s'appuyer sur des financements complémentaires de ceux de l'État. L'obtention de ces financements, garantie de la liberté des équipes de recherche, nécessite une stratégie claire et partagée, à réaffirmer et à conforter, et une approche unitaire de l'École à renforcer ;

- la participation dynamique de l'École à la construction de l'Université Paris-Saclay. Le projet va apporter des opportunités et des moyens mais va remettre en cause un certain nombre des activités de l'École ; il s'agira pour l'École de préserver sa personnalité et d'apporter à Paris-Saclay une énergie complémentaire dans un contexte de bénéfice mutuel ;

- l'amélioration de la place de l'École à l'international. Si les polytechniciens sont remarquablement appréciés à titre individuel, la visibilité internationale de l'École demeure insuffisante au plan institutionnel ;

- la valorisation des résultats de la recherche qui pourrait contribuer davantage à la levée de ressources propres

- la présence de l'École sur la scène entrepreneuriale, encore insuffisante par comparaison avec d'autres écoles françaises ayant une activité beaucoup mieux structurée de soutien à la création d'entreprises. Il s'agit d'un moyen d'accroître le rayonnement de l'École dans une France qui trouvera son salut dans la valorisation et l'innovation.

Le président précise le calendrier :

- la mise en place de la nouvelle gouvernance, préparée et attendue, est réalisée, hommage étant rendu au directeur général et aux équipes de l'enseignement et de la recherche pour le bon déroulement de celle-ci ;
- la mise en place des commissions et des conseils est à réaliser dans les semaines ou mois à venir, notamment :
    - le conseil d'enseignement et de recherche, une rencontre avec M. Brézin son président ayant déjà eu lieu et mis en évidence la nécessité de modifier les textes fondateurs de ce conseil, ce qui nécessitera un réexamen en CA ;
    - la Commission Aval, présidée par M. Huillard et dont la fréquence des réunions sera augmentée et au sein de laquelle l'entrepreneuriat sera mieux représenté ;
    - la Commission Amont pour réfléchir sur le « matériau » alimentant l'École et l'évolution des origines.

Le président précise le fonctionnement de la gouvernance, reposant sur une équipe à 3 : président, directeur général bénéficiant de larges délégations et futur directeur de l'enseignement et de la recherche.

En résumé, le président indique que :

- la gouvernance est en place ;
- en matière d'enseignement, la visibilité est assez bonne sur les orientations avec Paris-Saclay, domaine dont il sera traité lors des deux CA à venir ;
- une réflexion sera engagée en liaison avec le CNRS pour formaliser la stratégie de recherche de l'École polytechnique et dégager une vision unificatrice ; des propositions seront faites d'ici la fin de 2013 ;

- dans le domaine de l'entrepreneuriat, des mesures seront élaborées d'ici à la fin de l'année pour disposer d'une structure de soutien aux élèves, étudiants et chercheurs désireux d'entreprendre.

La présentation du président appelle les commentaires suivants :

Madame Mazari souligne le caractère attractif du projet mais exprime son inquiétude quant aux statuts des personnels et désire savoir s'il s'agit d'une priorité de la présidence. En réponse, le président insiste sur l'importance de ce sujet, rappelle la vigilance de la direction sur la question d'actualité des quasi-statuts et souligne la nécessité de réfléchir à la création de statuts permettant de renforcer l'attractivité de l'École.

Monsieur Rousseau exprime sa proximité avec la présentation faite et suggère que les écoles de ParisTech, notamment Mines ParisTech et Télécom ParisTech, soient associées aux réflexions évoquées, suggestion à laquelle le président souscrit.

Madame Méléard, sensible à la présentation très positive de l'École, s'interroge sur la différenciation exprimée avec les laboratoires concurrents et tient à rappeler que l'École est associée à d'autres établissements notamment dans le cadre de l'Idex Paris-Saclay. Citant l'exemple de l'IPVF, le président indique qu'il ne s'agit pas d'enfermer la recherche de l'École polytechnique dans un bunker, affirme que cette recherche doit être collaborative, et rappelle que la capacité de travailler avec d'autres constitue un point fort de l'École.

2 – La proposition du Conseil pour le poste de directeur de l'enseignement et de la recherche

Le président donne la parole à M. Frank Pacard qui rappelle les grandes étapes de sa carrière, dont la direction du laboratoire de mathématiques à l'École.

M. Pacard, directeur général adjoint pour l'enseignement depuis 2012, mentionne son rôle dans :

- la mise en place des orientations du contrat d'objectifs et de performance en matière d'enseignement, notamment la rénovation du cursus polytechnicien (plus grande place pour les stages et l'international, mise en place de la réforme du tronc commun en 2013, meilleure symbiose entre masters et parcours ingénieur polytechnicien) ;

- la révision de la géométrie de la Graduate School pour assurer la cohérence avec le projet Paris-Saclay ;

- le rapprochement entre la recherche et l'enseignement ;

- le traitement du problème récurrent du recrutement des enseignants, l'effort étant fait sur l'augmentation, d'une part, du nombre d'enseignants à temps plein et, d'autre part, du nombre d'enseignants à temps partiel effectuant leur recherche à l'École ;

- le développement de l'École à l'international, dont il convient de ne pas minimiser le niveau déjà atteint, comme en témoigne par exemple la création du programme Stanford Ignite.

M. Pacard exprime son plein accord avec le projet du président et affirme sa volonté de travailler dans cette direction.

Délibération :
Le conseil d'administration émet un avis favorable concernant M. Frank Pacard pour le poste de directeur de l'enseignement et de la recherche et demande au président de proposer sa nomination au ministre de la défense.

M. Pacard remercie le conseil pour la confiance qu'il lui témoigne.

3 – Les délégations du conseil d'administration au président

Madame Antoine présente les dispositions concernant les délégations objet de l'article 5 du décret 2013-233 du 21 mars 2013 relatif à l'organisation et au régime administratif et financier de l'École polytechnique. Ces délégations font l'objet de la pièce n°3 du dossier de séance. Il est proposé au conseil de ne pas donner délégation pour conclure les emprunts et prendre des participations à des organismes dotés de la personnalité morale.

Il est rendu compte au CA suivant des décisions prises en application des délégations. Ces délégations s'analysent comme des délégations de signature et non comme des délégations de pouvoir.

La présentation de Mme Antoine donne lieu aux observations suivantes :

Monsieur Lucquin souhaite connaître la raison ayant conduit à modifier le montant de la délégation pour procéder à des acquisitions (1 M€ dans le dossier ; 0,5 M€ en séance). Madame Antoine indique qu'il s'agit d'une demande de la direction des affaires financières du ministère de la défense. Monsieur Bodin précise que le montant de 0,5 M€ est dans l'ordre des pratiques constatées.

Monsieur Lahoud juge le niveau de délégation relativement limité eu égard aux principes affichés de plus grande responsabilité de la nouvelle gouvernance et de subsidiarité. Le président indique que le CA pourra envisager de proposer un relèvement des délégations, dans le futur, si le niveau retenu s'évère être un frein à la bonne réactivité de l'École.

Délibération :
Le conseil d'administration donne délégation au président pour :

- **conclure des baux et locations d'immeuble,**
- **déterminer les tarifications des prestations et services rendus par l'École,**
- **ester en justice,**
- **procéder à des acquisitions, aliénations ou échanges d'immeubles à hauteur de 0,5 M€,**
- **accepter ou refuser des dons et legs, dès lors que le donateur ne demande aucune contrepartie à l'École polytechnique. contrepartie à l'École polytechnique.**

4 – Les nominations d'enseignants

Monsieur Pacard indique que la nomination des 3 professeurs de mathématiques, Messieurs Boudineau, Graham et Rosenbaum figurant dans le dossier adressé aux administrateurs, est reportée à la séance du conseil du 24 octobre 2013. Le report est lié à la longueur de la procédure qui n'a pas permis de réunir la commission de recrutement avant la tenue du conseil d'administration.

En conséquence, la décision ne porte plus que sur des recrutements sur contrat de 10 mois plus faciles à gérer et des renouvellements de professeurs. Monsieur Pacard précise que les contrats de 10 mois permettent de remplacer certains départs pour une année scolaire en attendant de lancer une procédure de recrutement plus lourde, et permettent également de tester la capacité des enseignants concernés à s'adapter aux spécificités de l'enseignement de l'École polytechnique. Monsieur Pacard décrit le processus de renouvellement des contrats des enseignants.

L'intervention de Monsieur Pacard donne lieu aux observations suivantes :

Madame Méléard, constatant que les 3 enseignants dont la nomination est reportée ont commencé à enseigner, soulève la question de leur situation administrative notamment en matière d'assurance. Le président exprime sa volonté de respecter les prérogatives des enseignants-chercheurs et donc le rôle des commissions de recrutement.

Monsieur de Langre, remarquant que les commissions de recrutement constituées de membres internes et externes ont à rendre un avis, plaide pour le respect des procédures.

Madame Mazari donne des précisions sur le mécanisme des bourses de l'European Research Council dont bénéficie par exemple M. Nizar Touzi.

Le président prend acte du cas évoqué et demande à la secrétaire générale de conduire une réflexion sur les modalités de traitement d'une situation qui s'avère récurrente compte tenu des dispositifs de bourse de type ERC.

Monsieur Rousseau suggère de recourir à une consultation écrite du conseil.

Madame Crépon interroge l'École sur le cas du recrutement de 2 enseignants sur chaire dans le cas où la chaire ne serait pas renouvelée et souhaite avoir un panorama sur l'ensemble des enseignants recrutés sur des chaires.
Sur le 1er point, Monsieur Pacard indique que la probabilité de renouvellement de la chaire est très forte et mentionne sa vigilance sur l'adéquation durée du contrat/durée de la chaire.
Sur le 2ème point, le président précise que l'École a lancé un chantier sur la gestion et le suivi des chaires.

Délibération :

Le conseil d'administration délibère des mesures relatives aux enseignants. Le président :

- **nomme les enseignants désignés au chapitre I de la fiche 4 modifiée en séance ;**
- **approuve les renouvellements d'enseignants et la modification de contrat figurant respectivement aux chapitres II et III de la fiche 4 du dossier de séance.**

En conclusion :

- Le président donne rendez-vous au 24 octobre 2013 pour la prochaine séance du conseil et fixe les dates des séances pour l'année 2014 (20 mars, 19 juin, 23 octobre) ;

- Monsieur Lahoud souhaiterait que les administrateurs disposent d'une documentation synthétique sur le fonctionnement de l'École. L'École répondra à cette demande ;

- Madame Mazari demande la diffusion du bilan social de l'École ;

- Monsieur Reshetnyak, représentant des étudiants en masters et doctorants, exprime le souhait de compléter la représentation des étudiants par un membre avec voix consultative au titre des masters. Le directeur général rappelle les dispositions du décret et souligne la difficulté résultant de la durée limitée de présence des masters sur le campus. La réponse n'est pas apportée en séance.